

**ECHO® 90 WSP**  
**Fongicide agricole**  
**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
OSHA HCS (29 CFR 1910.1200)

**SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE**

**Identifiant du produit**

Nom chimique	Mélange
Noms commerciaux	ECHO® 90 WSP Fongicide Agricole
N° CAS	Mélange
Numéro d'identification EPA	PCPA 33519

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation(s) identifiée(s)	Fongicide
Utilisations déconseillées	L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme à son étiquetage constitue une violation de la loi fédérale.

**Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Identification de l'entreprise	Sipcam Agro USA, Inc. 2525 Meridian Parkway Durham, NC 27713 USA
Téléphone	919 226-1195
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC 24 heures sur 24 1 800 424-9300 / 1 703 527-3887 (appels à frais virés acceptés)

**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Classification de la substance ou du mélange**

OSHA HCS (29 CFR 1910.1200)      Tox. aiguë 2; Sens. peau 1; Dommages yeux 1; Carc. 2; STOT SE 3

**Éléments d'étiquetage**

Ce produit est un pesticide enregistré auprès de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité (FDS) et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques autres que les pesticides. Les informations d'étiquetage ci-dessous s'appliquent aux étiquettes de lieu de travail des produits chimiques non pesticides. Pour les informations sur les étiquettes de pesticides, référez-vous à la section 15.



Symbole de danger(s)

Mot(s) de signal

**DANGER**

Déclaration de danger(s)

Mortel si inhalé (aérosol).  
Provoque une irritation des yeux.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Peut provoquer une irritation respiratoire (aérosol).

# ECHO® 90 WSP

## Fongicide agricole

Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

N'utiliser qu'à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/une protection du visage.

Porter une protection respiratoire.

Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.

**EN CAS D'INHALATION :** Transporter la personne à l'air frais et la maintenir à l'aise pour respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Si la respiration est laborieuse, administrer de l'oxygène. Traiter les symptômes.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont présentes et qu'il est facile de le faire. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :** Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver délicatement avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation (rougeur, éruption, cloque), consulter un médecin. Traiter les symptômes. Les vêtements contaminés doivent être lavés avant d'être réutilisés.

Si vous êtes exposé ou inquiet : obtenir des conseils/soins médicaux. Traiter symptomatiquement.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé. Stocker verrouillé.

L'élimination doit être conforme à la législation locale, nationale ou régionale. Consulter un prestataire agréé pour l'élimination des déchets ou les autorités locales pour obtenir des conseils. Respecter les instructions figurant sur l'étiquette et le mode d'emploi. Voir également la section 15.

Très toxique pour la vie aquatique. Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables. Contient : chlorothalonil. Peut provoquer une réaction allergique chez les personnes déjà sensibilisées.

Déclaration(s) de précaution

Autres risques

Renseignements complémentaires

Aucun

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Composition/informations sur les ingrédients	%W/W	N° CAS	Déclaration de danger(s)
Chlorothalonil	~ 54	1897-45-6	Tox. aiguë 2; H330 Lésion oculaire. 1; H318 Sens. peau 1B; H317 Carc. 2; H351 STOT-SE 3; H335 Aquatique aigu 1; H400 Aquatique chronique 1; H410

Informations supplémentaires - Aucune

### SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS



#### Description des mesures de premiers soins

Inhalation	Amener la personne à l'air frais et la maintenir à l'aise pour respirer. Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Si la respiration est laborieuse, administrer de l'oxygène. Traiter les symptômes.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver délicatement avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation (rougeur, éruption, cloque), consulter un médecin. Traiter les symptômes. Les vêtements contaminés doivent être lavés avant d'être réutilisés.
Contact avec les yeux	Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont présentes et qu'il est facile de le faire. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
Ingestion	Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
<b>Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés</b>	Mortel si inhalé. Contient : chlorothalonil. Peut causer de graves dommages aux yeux.
<b>Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire</b>	Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.

### SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyens d'extinction</b>	
-Moyens d'extinction appropriés	Éteindre avec du dioxyde de carbone, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.
-Moyen d'extinction inapproprié	Aucun connu.
<b>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes. Forme des oxydes de carbone et d'azote, ainsi que du chlore et des composés chlorés. Décontaminer l'équipement ou les matériaux utilisés dans les incendies de pesticides.
<b>Conseils pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.

### SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des gants de protection/vêtements de protection/protection des yeux/protection du visage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection respiratoire approprié si l'exposition à des niveaux élevés de produit est probable.
<b>Précautions environnementales</b>	Respecter les instructions figurant sur l'étiquette et le mode d'emploi. Voir également la section 15.
<b>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Respecter les instructions figurant sur l'étiquette et le mode d'emploi. Voir également la section 15.
<b>Référence à d'autres sections</b>	Respecter les instructions figurant sur l'étiquette et le mode d'emploi. Voir également la section 15.
<b>Renseignements complémentaires</b>	Aucun

**SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Précautions à prendre pour une manipulation sûre**

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/vêtements de protection/protection des yeux/protection du visage. Porter une protection respiratoire. Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail. Respecter les instructions figurant sur l'étiquette et le mode d'emploi. Voir également la section 15.

**Conditions de sécurité du stockage, y compris les éventuelles incompatibilités.**

- Température de stockage                      Conserver à température ambiante. Ne pas laisser le matériau geler.
- Matériaux incompatibles                      Agents oxydants forts. Substances qui réagissent avec l'eau.
- Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)**      Fongicide

**SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

SUBSTANCE.	N° CAS	(8hr TWA)		(STEL)		Note :
		PEL (OSHA)	TLV (ACGIH)	PEL (OSHA)	TLV (ACGIH)	
Aucun	-----	-----	-----	-----	-----	-----

**Contrôle de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

**Ne PAS** aérosoliser ou atomiser pour produire des particules de taille inhalable. N'utiliser que des pulvérisations à basse pression. Respecter les instructions de l'étiquette et le mode d'emploi. Voir aussi la section 15.

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux et du visage



Porter des lunettes de protection (lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sécurité).

Protection de la peau (Protection des mains/autres)



Gants. Respecter les instructions figurant sur l'étiquette et le mode d'emploi. Voir également la section 15.

Protection respiratoire



Respecter les instructions figurant sur l'étiquette et le mode d'emploi. Voir également la section 15.

Risques thermiques

Non requis normalement.

**Contrôle de l'exposition environnementale**

Ne pas laisser pénétrer dans les drains, les égouts ou les cours d'eau. Respecter les instructions figurant sur l'étiquette et le mode d'emploi. Voir aussi la section 15.

**SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

Apparence	Granulaire solide
Couleur	Beige moyen
Odeur	Aucune odeur incidente n'a été détectée
Seuil de l'odeur (ppm)	Non disponible.
pH (Valeur)	8,36

Point de fusion (°C)/point de congélation (°C)	Non disponible.
Point d'ébullition/plage d'ébullition (°C) :	Non disponible.
Point d'éclair (°C)	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Plages de limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur (Pascal)	Non disponible.
Densité de vapeur (Air=1)	Non disponible.
Densité (g/ml)	0,6710
Solubilité (eau)	Non disponible.
Solubilité (autre)	Non disponible.
Coefficient de partage (n-Octanol/eau)	Non disponible.
Point d'auto-inflammation (°C)	Non disponible.
Température de décomposition (°C)	Non disponible.
Viscosité cinématique (cSt)	Non disponible.
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés oxydantes	Non oxydant.
<b>Autres informations</b>	Non disponible.

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Aucune réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément à son usage prévu.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune prévue.
<b>Conditions à éviter</b>	Matériaux incompatibles
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents oxydants forts. Substances qui réagissent avec l'eau.
<b>Produit(s) de décomposition dangereux</b>	La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes. Forme des oxydes de carbone et d'azote, ainsi que du chlore et des composés chlorés. Décontaminer l'équipement ou les matériaux utilisés dans les incendies de pesticides.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition :** Inhalation, contact avec la peau, contact avec les yeux

### Informations sur les effets toxicologiques

<b>Substances</b>	Non applicable
<b>Mélanges</b>	
Toxicité aiguë	Oral : DL50 = 3880 mg/kg p.c. (rat) Dermique : DL50 >2020 mg/kg-mc (rat) Inhalation : CL50 = 0,022 mg/L (rat)
Corrosion/irritation de la peau	Peu susceptible de provoquer une irritation de la peau.
Lésion oculaire grave/irritation	Provoque une irritation des yeux.
Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau	N'est pas un sensibilisateur de la peau dans les tests sur les animaux.
Mutagénicité des cellules germinales	Non disponible.
Cancérogénicité	Non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Non disponible.
STOT - exposition unique	Non disponible.
STOT - exposition répétée	Non disponible.
Risque d'aspiration	Non disponible.
<b>Substances dans les préparations/mélanges</b>	
<u>Chlorothalonil (CAS#1897-45-6):</u>	
Toxicité aiguë (calculée/estimée)	Oral : LD50 ~3260 mg/kg-bw (rat) Dermique : LD50 ~2020 mg/kg-bw (rat) Inhalation : CL50 0,1 mg/L (4 h) (rat) (Poussière inhalable) - Peut causer une irritation respiratoire.

# ECHO® 90 WSP

## Fongicide agricole

Irritation/corrosivité

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation

D'après des études fiables sur les animaux, la substance n'est pas un sensibilisateur cutané, sauf peut-être en présence d'un solvant porteur tel que l'acétone. La substance peut être un sensibilisateur cutané faible sur la base d'un nombre relativement faible de rapports cliniques de médecins de travailleurs exposés et, par conséquent, le potentiel de sensibilisation cutanée ne peut être complètement exclu.

Toxicité par doses répétées

Il ne faut pas s'y attendre.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

NTP	CIRC	ACGIH	OSHA
Cancérogène pour les animaux	2B	Non.	Non.

Mutagénicité

Il ne faut pas s'y attendre.

Toxicité pour la reproduction

Il ne faut pas s'y attendre.

### SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### Écotoxicité

Chlorothalonil (N° CAS 1897-45-6) :

Court terme

CL50 (96 heures) : 0,012 mg/L (poisson)  
EC50 (48 heures) : 0,0342 - 0,143 mg/L (crustacés)

Long terme

Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

**Persistance et dégradabilité**  
**Potentiel de bioaccumulation**

Une partie des composants est peu biodégradable.  
Non déterminé.

**Mobilité dans le sol**

Non déterminé.

**Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**

Non classé comme PBT.

**Autres effets indésirables**

Aucun connu.

### SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

**Méthodes de traitement des déchets**

L'élimination doit être conforme à la législation locale, nationale ou régionale. Consulter un prestataire agréé pour l'élimination des déchets ou les autorités locales pour obtenir des conseils. Respecter les instructions figurant sur l'étiquette et le mode d'emploi. Voir également la section 15.

**Renseignements complémentaires**

Aucun connu.

### SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

	Transport terrestre (U.S. DOT) *	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (OACI/IATA)
<b>Numéro de l'ONU</b>	Non classé comme dangereux pour le transport. *	UN 3077	UN 3077
<b>Nom d'expédition approprié</b>		Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Chlorothalonil)	
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	TMD Canada – Non réglementé pour le transport routier ou ferroviaire,	9	9
<b>Groupe d'emballage</b>	réglementé pour le transport maritime uniquement	III	III
<b>Étiquette(s) de danger</b>		Polluant marin	Polluant marin
<b>Risques environnementaux</b>		Oui	Oui
<b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b>		Aucune assignée	Aucune assignée

**Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL73/78 et le code IBC:** Non applicable

\* Pour les expéditions en vrac aux États-Unis, peut être expédié comme UN3082, substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Chlorothalonil), 9, PG III.

**SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange :**

**TSCA (loi sur le contrôle des substances toxiques)** - Statut de l'inventaire : il s'agit d'un produit pesticide enregistré réglementé par le Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act et, par conséquent, les composants de ce produit ne sont pas soumis à l'inscription sur l'inventaire TSCA.

**Informations EPA FIFRA pour la section 15 de la FDS (informations réglementaires) :**

Ce produit est un pesticide enregistré auprès de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité (FDS) et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques autres que les pesticides.

Les informations sur les dangers devant figurer sur l'étiquette du pesticide sont reproduites ci-dessous :

**AVERTISSEMENT** : Mortel en cas d'inhalation. Corrosif. Cause une irritation irréversible aux yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Le contact fréquent ou prolongé avec la peau peut causer une réaction allergique chez certaines personnes.

**Équipement de protection individuelle (EPI) :**

Les mélangeurs, chargeurs, applicateurs et tous les autres manipulateurs doivent porter :

une chemise à manches longues et un pantalon long;

des chaussures et des chaussettes;

des lunettes de protection;

des gants résistants aux produits chimiques (parmi les matériaux imperméables à ce produit : le laminé barrière, le caoutchouc butyle, le caoutchouc nitrile, le caoutchouc néoprène, le polyéthylène, le chlorure de polyvinyle ou le viton; si vous voulez plus d'options, suivez les instructions pour la catégorie A sur un tableau de sélection des catégories de résistance aux produits chimiques de l'EPA);

un respirateur approuvé par NIOSH avec une cartouche ou une boîte à vapeur organique (OV) avec un préfiltre N, R, P ou HE.

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage/entretien de l'EPI. En l'absence de telles instructions pour les articles lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'EPI séparément du reste du linge. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit. NE PAS les réutiliser.

**Contrôles d'ingénierie** : Lorsque les manipulateurs utilisent des systèmes fermés, des cabines fermées ou des avions d'une manière qui répond aux exigences énumérées dans la norme de protection des travailleurs (WPS) pour les pesticides agricoles [40 CFR 170.240(d)(4-6)], les exigences en matière d'EPI pour les manipulateurs peuvent être réduites ou modifiées comme spécifié dans la WPS.

**Dangers pour l'environnement** : Ce produit est toxique pour les invertébrés aquatiques et la faune. NE PAS appliquer directement sur l'eau, ni sur les zones où il y a de l'eau de surface, ni sur les zones intertidales situées sous la ligne moyenne des hautes eaux. La dérive et le ruissellement des zones traitées peuvent être dangereux pour les organismes aquatiques des zones voisines. NE PAS contaminer l'eau lors de l'élimination de l'eau de lavage ou de rinçage de l'équipement.

Le chlorothalonil peut contaminer les eaux de surface par la dérive de pulvérisation. NE PAS appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive à partir des zones traitées. Dans certaines conditions, il peut aussi avoir un potentiel élevé de ruissellement dans les eaux de surface pendant plusieurs jours à plusieurs semaines après l'application. Ces conditions comprennent les sols mal drainés ou humides avec des pentes facilement visibles vers les eaux de surface adjacentes, les zones fréquemment inondées, les zones recouvrant des eaux souterraines extrêmement peu profondes, les zones avec des canaux ou des fossés dans le champ qui se drainent vers les eaux de surface, les zones qui ne sont pas séparées des eaux de surface adjacentes par des bandes filtrantes végétalisées, et les zones recouvrant des systèmes de drainage par tuyaux qui se drainent vers les eaux de surface.

On sait que les produits de dégradation du chlorothalonil s'infiltrent dans le sol jusqu'aux eaux souterraines dans certaines conditions, à la suite de l'utilisation du produit sur l'étiquette. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner une contamination des eaux souterraines.

L'étiquette du pesticide comprend également d'autres informations importantes, notamment le mode d'emploi.

**Substances dangereuses désignées et quantités à déclarer (40 CFR 302.4) :**

Nom chimique	N° CAS	Typique %wt.	RQ (Livres)
Aucun	----	----	-----

**SARA 311/312 - Catégories de danger:** Voir SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

**SARA 313 - Produits chimiques toxiques (40 CFR 372) :**

# ECHO® 90 WSP

## Fongicide agricole

Nom chimique	N° CAS	Typique %wt.
Chlorothalonil	1897-45-6	~ 90

**SARA 302 - Substances extrêmement dangereuses(40 CFR 355) :**

Nom chimique	N° CAS	Typique %wt.	RQ (Livres)	TPQ (Livres)
Aucun	----	-----	-----	

**Proposition 65 (Californie) :**

Nom chimique	N° CAS	Typique %wt.	Dangers
Chlorothalonil	1897-45-6	~ 90	Cancer

### SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les sections suivantes contiennent des révisions ou de nouvelles déclarations : 1-16

Date de préparation : 8 décembre 2021

Déclaration de danger(s) et phrases de risque classées dans : SECTION 2 :/ SECTION 3 :

**Déclarations de danger(s)**

- H317 : Peut provoquer une réaction allergique de la peau.
- H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
- H330 : Mortel en cas d'inhalation.
- H335 : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
- H351 : Susceptible de provoquer le cancer.
- H400 : Très toxique pour la vie aquatique.
- H410 : Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Les informations contenues dans cette publication ou fournies aux utilisateurs sont considérées comme exactes et sont données de bonne foi, mais il appartient aux utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur usage particulier. Sipcarn Agro USA, Inc. ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (statutaire ou autre) est exclue sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Sipcarn Agro USA, Inc. n'accepte aucune responsabilité pour les pertes ou les dommages (autres que ceux résultant de la mort ou de blessures corporelles causées par un produit défectueux, si cela est prouvé), résultant de la confiance en ces informations. Toute exemption en matière de brevets, de droits d'auteur et de dessins et modèles ne peut être présumée.